

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité



Revue de presse

22 janvier 2016

La proclamation des résultats définitifs des élections sénatoriales, qui aura lieu ce jour au siège de la Haute cour constitutionnelle, occupe les grandes lignes des quotidiens parus aujourd'hui. Les noms des 42 sénateurs élus seront ainsi dévoilés. Par ailleurs, l'évolution de l'affaire du double kidnapping à Toamasina reste au centre de l'actualité. En effet, la majorité des quotidiens rapportent que le magistrat suspecté dans le rapt a été mis en détention dans la prison de Manjakandriana.

Processus électoral

SENATORIALES: LA HCC RENDRA SON VERDICT CE JOUR

Sauf changement de dernière minute, la Haute Cour Constitutionnelle procèdera, ce jour, à la proclamation des résultats officiels des élections sénatoriales. Rappelons qu'en vertu de la loi organique sur le Sénat, la Haute cour constitutionnelle proclame, par voie d'arrêt, les résultats définitifs, au plus tard dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication des résultats provisoires. Afin de s'assurer du bon déroulement de la cérémonie, la Commune urbaine d'Antananarivo a avisé les usagers, hier, de la coupure des routes autour d'Ambohidahy, du ministère du Commerce et d'Ambohitsorohitra. (L'Express de Madagascar, p. 5-8; Les Nouvelles, p. 3)

- Si les noms des 42 sénateurs élus seront connus ce jour, le Président Hery Rajaonarimampianina, a affirmé hier, lors de la cérémonie d'inauguration du lycée de Sabotsy Namehana, que la désignation des 21 sénateurs aura lieu la semaine prochaine. De ce fait, la Chambre haute sera probablement mise en place avant la fin de ce mois, opine Midi Madagasikara, p. 2.
- De l'avis de Les Nouvelles, la proclamation des résultats définitifs des sénatoriales pourrait réserver des surprises, d'autant que les résultats provisoires annoncés par la CENI sont encore susceptibles de modifications. Les requêtes déposées au lendemain du 29 décembre pourraient être considérées par les juges d'Ambohidahy, conclut le quotidien. (p. 3)
- Hier encore, la tête de liste du MAPAR dans la province d'Antananarivo, Pierre Houlder, a réitéré sa demande d'annulation du scrutin du 29 décembre 2015. « Trop d'irrégularités flagrantes! », a-t-il tonné. Avant d'ajouter que ce n'est pas la décision de la HCC qui pose problème, mais plutôt les fraudes électorales. « Au vu de toutes ces fraudes, et les pressions et abus de pouvoir du HVM avant, pendant et après les élections, la HCC n'a d'autre option que d'annuler ce scrutin contesté », selon le politicien. (Madagascar-Laza, p. 3)
- De l'avis de La Gazette de la Grande Île, deux cas de figure peuvent se présenter. D'abord, si les juges d'Ambohidahy rejettent la majeure partie des requêtes, le régime devra faire face à une vague de contestations de la part des perdants qui se matérialisera par des meetings politiques sur la Place de la Démocratie. D'autre part, si les hauts conseillers de la HCC se penchent pour la considération des requêtes, le parti HVM récupèrera les non élus dans le quota des 21 sénateurs désignés. Dans cette optique, le Chef de l'Etat s'attirera les foudres de la société civile qui espère tirer parti du quota présidentiel. (p. 3)
- Quelle que soit la décision de la Haute cour constitutionnelle, la victoire, et surtout la force politique au sein de la Chambre haute sera attribuée au HVM, opine Madagascar Matin, p. 3.
- La Constitution de Madagascar prévoit qu'une première réunion de la Chambre haute aura lieu le deuxième mardi après la proclamation officielle des résultats définitifs des sénatoriales. Cette réunion aura pour but d'adopter le règlement intérieur du Sénat, ainsi que la mise en place de son bureau permanent. (**Tia Tanindrazana, p. 2-3**)

CECES

CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL

OSSERVATORIO di Pavia Media Research

Membres du Consortiu







Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité



Politique interne

CRISES POLITIQUES SUCCESSIVES: REMISE EN QUESTION DE LA RESPONSABILITE DES POLITICIENS

Maître Santanavalona Rajaonarison a dressé un plaidoyer dénonçant notamment l'impunité de la classe politique, dans une interview privée qui s'est tenue hier à Antaninarenina. L'avocat spécialisé en sociologie politique interpelle le régime actuel sur l'ouverture d'une enquête pour déterminer le degré de responsabilité des politiciens dans les crises successives à Madagascar, principalement celle de 2009. « Il est temps de mettre un terme à l'impunité. On ne devrait plus laisser passer les fâcheux événements qui ont mis à mal le pays, sans que les responsables soient traduits en justice », a-t-il précisé. Ayant défendu des hautes personnalités politiques, à l'instar de Fetison Rakoto Andrianirina, Raharinaivo Andrianantoandro, ou encore le Général Heriniaina Raoelina, l'avocat s'est davantage attardé sur la crise de 2009. Il a particulièrement chargé l'ancien Président de la Transition Andry Rajoelina par rapport aux événements du lundi 26 janvier et 7 février 2009. « Andry Rajoelina a donné sa bénédiction aux manifestants du 26 janvier 2009, manifestation qui a déréglé totalement les normes sociales à Antananarivo, puis dans tout le pays », argue le juriste. Me Santanavalona Rajaonarison continue en affirmant qu'au moment où Andry Rajoelina et ses partisans ont entrepris la marche vers le palais d'Ambohitsorohitra, qui est un palais présidentiel, le coup d'Etat est bel et bien réel. Par ailleurs, il estime également qu'une enquête doit être ouverte afin de connaître la part de responsabilité des tenants du pouvoir de l'époque, à savoir l'ancien Président Marc Ravalomanana. L'avocat s'interroge aussi, si la conjoncture socio-économique et politique actuelle est favorable à l'ouverture d'un tel dossier judiciaire. Qui plus est, la réconciliation nationale et la stabilité politique sont d'actualité, plutôt que la chasse aux sorcières. (L'Express de Madagascar, p. 5; Midi Madagasikara, p. 3)

LE CENTRE DE FUSION D'INFORMATIONS MARITIMES SUR LES RAILS

Le Premier ministre Jean Ravelonarivo, accompagné du ministre de la Sécurité intérieure et du ministre des Ressources halieutiques a visité, hier, le Centre de fusion d'informations maritimes, sis à Ankorondrano. Selon le Premier ministre, ce Centre servira notamment à lutter contre la piraterie maritime, ainsi qu'au contrôle de l'espace maritime de la Grande Ile, dont la longueur des côtes avoisine les 5 000 kilomètres. Le Centre est actuellement en période pré-opérationnelle et devra être pleinement fonctionnel d'ici quelques mois. Le CFIM traitera des informations concernant 11 thématiques, dont la piraterie maritime, la pêche, la pollution maritime ou encore les trafics illicites. Notons que 3 pays de la Commission de l'Océan Indien, à savoir Madagascar, l'île Maurice et les Seychelles ont eu l'intention d'abriter ce Centre, mais la Grande Ile a finalement eu gain de cause. (Midi Madagasikara, p. 3; L'Express de Madagascar, p. 3; Madagascar Matin, p. 11)

• A noter que le CFIM est placé, entre autres, sous la tutelle technique de la Primature et sous la tutelle budgétaire du ministère des Finances (Madagascar-Laza, p. 5).

Economie et société

UN MAGISTRAT INCARCERE A MANJAKANDRIANA SUITE A L'AFFAIRE KIDNAPPING

24 heures après son arrestation, le magistrat du Parquet général de Toamasina a été placé en détention préventive à la prison de Manjakandriana. Ce verdict a été rendu par la Cour Suprême hier, après une audition de deux heures. Au cours d'un point de presse hier, le Procureur de la République du Tribunal de première instance d'Antananarivo, Odette Balisama Razafimelisoa a souligné que c'est la Cour suprême qui se charge de ses auditions. « Pour ce qui est des autres inculpés, nous

ECES

CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL









†NC†PALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité



sommes saisis du dossier », a-t-elle ajouté. Avant de conclure que l'arrestation d'un magistrat doit impérativement être précédée d'un ordre de poursuite dûment signé par la Garde des Sceaux. De son côté, le président du Syndicat des magistrats de Madagascar Alphonse Andrianjafimahery a déclaré à la presse que l'ordre de poursuite a été émis pour que leur collègue incriminé puisse apporter des éclaircissements sur l'enlèvement. D'après une source policière, les éléments de la brigade criminelle ont été réquisitionnés pour procéder au transfert du suspect à Antananarivo, et non pour l'arrêter. Ce dernier a d'ailleurs été directement livré à la Cour suprême dès son arrivée dans la capitale. (L'Express de Madagascar, p. 3; Les Nouvelles, p. 4; Madagascar-Laza, p. 2-6)

- Le Procureur de la République du Tribunal de première instance d'Antananarivo, Odette Razafimelisoa a décliné toute responsabilité sur l'arrestation du substitut général auprès de la Cour d'appel de Toamasina. Durant la conférence de presse d'hier, elle a affirmé que le Parquet d'Antananarivo n'a délivré aucun mandat d'arrêt à l'encontre du magistrat. L'affaire est entre les mains du ministère de la Justice et de la Cour suprême. Cela porte à croire que les juridictions semblent se renvoyer la balle, opine Midi Madagasikara, p. 16.
- Quant au Premier ministre Jean Ravelonarivo, il a expliqué que la Justice est libre dans sa décision, et que personne ne doit s'immiscer dans l'enquête. « (...) Nous sommes dans un Etat de droit où la justice est indépendante. Laissons la justice faire son travail », a-t-il indiqué. (Les Nouvelles, p. 4)
- La suspicion autour de ce magistrat et la décision de la Cour suprême semblent donner raison à la décision de la Présidence de la République et du ministère de la Justice, note La Gazette de la Grande Île. Rappelons que ces deux entités ont décidé de dessaisir le tribunal de Toamasina de l'affaire. (p. 6)
- Bien que le magistrat arrêté soit une personnalité assez haut placée, il y a sûrement de plus grosses têtes à débusquer, estime La Vérité. Avant d'ajouter que si elles se sentent menacées, ces personnes « très haut placées » pourraient envisager de neutraliser les enquêteurs, et de les soudoyer par une « opération mallette ». (p. 2)
- L'arrestation de ce magistrat semble redorer le blason de la Justice malgache, car c'est la première fois qu'une personnalité aussi haut placée dans le monde judiciaire a été incarcéré, opine Madagascar Matin, p. 4
- Selon L'Observateur, deux autres magistrats seraient également mouillés dans l'affaire de kidnapping, et leur arrestation ne saurait tarder. Le quotidien avance qu'une liste provenant d'une ambassade aurait permis de procéder à l'arrestation du magistrat à Tamatave, lundi dernier. (p. 7)
- D'après **Tia Tanindrazana**, deux chefs d'inculpation pèsent sur le magistrat arrêté à Toamasina. Mis à part l'affaire kidnapping, une plainte a également été déposée par un particulier à son encontre. Par ailleurs, la vérité sur les pratiques douteuses des magistrats a éclaté au grand jour depuis cette arrestation, conclut le quotidien. (**p. 3**)

LA CROIX-ROUGE MALAGASY ETEND SES ZONES D'INTERVENTION DANS LA LUTTE CONTRE LA PESTE

La Croix Rouge Malagasy étend ses zones d'intervention dans la lutte contre la peste. En effet, Amparafaravola est la cinquième ville que cette association de volontariat a choisie afin de réaliser des actions de sensibilisation et des opérations d'assainissement pour enrayer cette épidémie. « La peste continue à faire des ravages dans cette localité, d'où le choix de ce site », explique Claude Rakotondranja, président national de la CRM. Rappelons qu'en décembre 2015, 12 personnes sont décédées de cette maladie à Amparafaravola. Le président de la CRM avoue être satisfait des opérations effectuées dans les régions Itasy, Bongolava, Amoron'i Mania, et Analamanga. « Dans ces zones, la peste a presque disparu », a-t-il affirmé. Par ailleurs, des cas de décès dus à la peste ont été décelés dans la région Bongolava en cette saison; des synergies d'opérations devraient se tenir pour

CECES

CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL

OSSERVATORIO di Pavia Media Research







TOTALSInitiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité



rendre efficace les actions entreprises, conclut Claude Rakotondranja. (L'Express de Madagascar, p. 8)

• Des opérations d'aspersions de produits désinfectants seront prochainement menées par la CRM à Antananarivo, face aux amoncellements des ordures dans la capitale. Selon les explications du président de la CRM Claude Rakotondranja, les aspersions n'ont pas pu être effectuées en raison de la pluie, mais cela reprendra après la période pluvieuse. (Midi Madagasikara, p. 9)

Relations internationales

L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS FINANCE LA SECURISATION DU PALAIS D'ANDAFIAVARATRA

L'ambassade des Etats-Unis à Madagascar a lancé officiellement, hier, le projet de sécurisation du palais d'Andafiavaratra, qui s'inscrit dans le cadre de la conservation du patrimoine malgache. En partenariat avec le ministère de la Culture et de l'Artisanat, cette initiative vise principalement à préserver ce prestigieux palais historique du 19ème siècle, afin d'en faire un héritage culturel et architectural pour les générations futures. Ainsi, l'ambassade américaine attribuera une somme de 32 545 dollars à ce projet, qui consiste à construire une clôture, à l'achat d'extincteurs, à l'électrification de la cour du palais, mais surtout à la formation des employés pour se prémunir contre l'éventualité d'un incendie. Qui plus est, ce projet aidera à améliorer la structure du site et à accroître sa visibilité, pour promouvoir le tourisme sur cette colline historique. Dans son discours lors de la cérémonie officielle d'hier, l'ambassadeur américain Robert Yamate a souligné que l'objectif de ce projet est de rehausser la fierté des Malgaches de détenir ce genre de patrimoine historique, mais également de montrer un autre aspect de la coopération avec le gouvernement américain. (L'Express de Madagascar, p. 12; Les Nouvelles, p. 13; Midi Madagasikara, p. 11)

• Madagascar figure parmi les bénéficiaires du fonds de l'Ambassadeur pour la préservation culturelle. Pour rappel, l'ambassade des Etats-Unis a déjà soutenu d'autres projets culturels à Madagascar, tels que la « Préservation des textiles historiques » en 2001, « Préserver la vieille ville de Fianarantsoa » en 2007, ou encore « Préserver et promouvoir la musique et la danse traditionnelle malagasy » en 2006. (Midi Madagasikara, p. 11)

Format de couverture

Dans son dossier « Reflet de la semaine », Les Nouvelles expose les problèmes de la Commune urbaine d'Antananarivo, à savoir l'amoncellement des ordures, ainsi que le mauvais état des routes. D'après le quotidien, cela constitue un frein au développement, mais génère également des tensions. Si le maire était issu du parti présidentiel, la capitale de Madagascar ne croulerait pas sous les ordures, et les routes ne seraient pas dans un tel état de délabrement. (p. 8)













Un peu d'humour



Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: <u>tiaray.randriamalala@eces.eu</u> Mirana RAZAFINDRAZAKA: <u>mirana.razafindrazaka@eces.eu</u>

Site web: www.incipals.eu



D'APPUI ELECTORAL





